



VOUS TRAVAILLEZ SUR UN CHANTIER DE **jardins** **espaces verts**

QUELS SONT LES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19 ?

Quand vous êtes touchés par un postillon ou une gouttelette contaminée:

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit (même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection).

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage:

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.

Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez,

si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

3 PHASES ESSENTIELLES DANS TOUTE ACTION

1 PRÉPARER

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument

> Moyens d'hygiène dans chaque véhicule et sur les chantiers:

- savon liquide/gel hydro alcoolique ;
- essuie-mains à usage unique ;
- sacs-poubelle ;
- lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels et outils.

> Affichage des recommandations (mesures barrières, lavage des mains, application gel hydro alcoolique)

> Prévoir un dispositif de sécurité travailleur isolé*.

* Système de télécommunication qui transmet une alarme en cas de défaillance du travailleur isolé vers un poste de surveillance.

> Moyens de communication à distance: pas de partage de papier/crayon/téléphones (appel/SMS).

Organisez la journée de travail, anticipez:

> Adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles:

- modifiez les amplitudes horaires ;
- fractionnez les pauses ;
- augmentez le temps dédié au nettoyage, etc. ;
- organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, etc. ;
- évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers: les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée.

> Communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail.

> Supprimez les réunions en présentiel.

> Organisez la réception des matériaux, les chargements/déchargements pour limiter les contacts.

> Organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.

Anticipez la coactivité:

> Organisez les déplacements vers les chantiers:

- pas de transport collectif (camionnette, fourgon...): utilisation individuelle des véhicules ;
- si covoiturage: 2 personnes par véhicule avec installation en diagonale (1 devant/1 derrière) ;

- intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue.
- > Organisez les pauses:
 - priorisez le repas pris en extérieur (si le temps le permet) en respectant des distances d'au moins 1 m entre les personnes.

Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI):

• Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI: gants, lunettes, combinaison, masque, etc.

Attention: Les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection.

Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

2 RÉALISER

Chez le fournisseur de matériaux/végétaux:

- N'enlevez les marchandises commandées qu'après confirmation de leur disponibilité, de leur préparation et du créneau horaire ouvert.
- Présentez votre commande à la personne chargée de la gestion des flux et restez dans le véhicule, moteur arrêté, pendant que le magasinier prépare la commande.
- Chargez la marchandise posée à proximité du véhicule après le départ du magasinier.
- Déposez les bons de livraison et ne les récupérez que lorsque votre interlocuteur est à bonne distance.

Sur le chantier:

- > Privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé), parcelles différentes, à plusieurs rangs d'écart, travail en décalé.
- Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face-à-face avec toujours la distanciation entre les personnes.
- Pour une succession de tâches par plusieurs personnes, laissez un temps nécessaire pour maintenir une distance de sécurité entre opérateurs (ex.: taille/désherbage et ramassage des déchets).
- Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs.
- > Limitez les rotations de poste dans la journée.
- > Privilégiez les outils individuels.

L'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail.

Usage de véhicules, machines, engins de chantier

- Limitez la présence en cabine à une seule personne ;
 - Attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées,... ;
 - Mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme ;
 - Évitez de stocker à l'intérieur de la cabine des outils, des chiffons ou des gants souillés. Prévoir des rangements extérieurs à l'habitacle (poubelles, boîte à outils,...).
- > Interdisez le chantier aux visiteurs ainsi qu'aux personnes non indispensables.

Cas d'un chantier chez un particulier :

- > Première étape: contactez le client par téléphone, e-mail ou tout autre moyen de communication à distance afin d'obtenir son accord préalable à la poursuite de l'activité.
- > Si le chantier n'est pas interrompu, la poursuite des activités chez les clients particuliers doit se faire en respectant certaines règles:
- favorisez les échanges par téléphone et mettez-vous d'accord sur les modalités d'intervention ;
 - ouverture des accès par le client ;
 - limitez l'accès à la maison ou au bâtiment aux besoins essentiels (utilisation des toilettes, par exemple) en veillant à bien se désinfecter les mains avant de pénétrer à l'intérieur et en sortant ;
 - dans la mesure du possible, matérialisez le chantier (rubalise, affichage...) le temps de l'intervention ;
 - faites fermer les accès par le client après votre départ.

Cas des travaux dans les arbres :

- > Pas de travail isolé. L'interdiction de travail isolé lors de l'exécution de travaux dans les arbres doit dans tous les cas être respectée. Le chantier doit être organisé pour éviter tout risque de contamination entre travailleurs.
- > Organisation des secours au blessé dans l'arbre. Dans le cas où un travailleur grimpeur se trouverait blessé dans l'arbre et incapable de descendre par lui-même, sa vie est en danger. Il s'agit d'une situation de danger grave et imminent: la réalisation du sauvetage doit être opérée sans délai dans les conditions habituellement recommandées pour le secours au blessé dans l'arbre.

3 VÉRIFIER



- > Le respect des consignes de distanciation.
- > La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène et de l'accès à l'eau.
- > La bonne application des procédures de nettoyage prévues.
- > Assurez-vous de l'information et de la formation des salariés au port, au retrait et à l'utilisation des équipements de protection individuelle.
- > Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- > Prenez des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement.

Attention: Un risque peut en cacher un autre !

Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduit pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (risque machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI, etc.).

Les préconisations de la présente fiche sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances. Consultez régulièrement le site www.service-public.pf/trav pour leur actualisation.